



Travail à distance, télétravail ACCORDS EN COURS DE NÉGOCIATION

Cette année a été remplie de négociations collectives, en raison des reports liés à la crise sanitaire. En plus des négociations récurrentes, annuelles et triennales, différentes entités d'ENGIE (IEG et non IEG) se sont lancées dans celles portant sur des accords de télétravail.

Dès septembre 2020, la DRH d'ENGIE a lancé une expérimentation/évaluation du télétravail (hors circonstances exceptionnelles) en concertation avec les partenaires sociaux. Malgré le

bilan positif de ce retour d'expérience, la DRH Groupe ne semble pas ouverte à des innovations ou à des ruptures dans le cadre de l'organisation du travail. En effet, les orientations données aux différentes « Business Units » (entités) ne montrent pas un changement de posture conséquent.

Les principales propositions, notamment dans les entités IEG, se limitent à :

- 2 jours de télétravail par semaine (un 3^e de manière exceptionnelle et limitée),
- prise en charge de 50 % de dépenses supplémentaires (chaise, bureau, etc.) dans la limite de 150 € remboursés,
- une indemnité annuelle de 100 à 150 €, accordée aux salariés qui optent pour le télétravail.

Pour la CFE Énergies, la réticence des DRH à l'amélioration des conditions de l'exercice du télétravail reste en décalage par rapport à l'aspiration des salariés et à la démonstration qu'ils ont faite durant la période allant de mars 2020 à juin 2021 quand le télétravail était la règle. La CFE Énergies milite pour l'adaptation et l'amélioration des conditions du télétravail avec la prise en charge à 100 % des dépenses des salariés relatives à l'exercice de leur activité à domicile.

Nucléaire en Belgique CHARBON DANS LE MONDE

ENGIE a confirmé l'arrêt définitif de ses tranches nucléaires en 2025, conformément à ce que prévoit la loi en Belgique, ainsi que son désengagement total du charbon à l'horizon 2025-2027. À l'occasion de la présentation des résultats annuels 2020, ENGIE a acté la non-prolongation du fonctionnement des centrales nucléaires belges pour une durée de vingt ans supplémentaires. ENGIE exploite les deux centrales belges en activité, à Doel et à Tihange, soit sept réacteurs en activité. Le Groupe a prévu de fermer deux d'entre eux, Doel 3 en octobre 2022 et Tihange 2 en février 2023.

Pour la CFE Énergies, la non-décision des différents gouvernements belges, quant à l'éventuelle prolongation des centrales, a précipité cette fermeture. C'est un chapitre qui se clôt. La Fédération sera vigilante quant à l'avenir des salariés qui seront concernés par la fermeture et le démantèlement de ces centrales.

